

Toulouse, le 17 juin 2022

La CGT Finances publiques 31

à

M. le directeur régional des Finances publiques d'Occitanie et de Haute-Garonne

Monsieur le directeur,

Le réchauffement climatique aboutit à des épisodes de canicule de plus en plus précoces sur le territoire et notre département fait partie des plus touchés.

Cette année, c'est dès la mi-juin que les services les moins bien isolés et non climatisés rencontrent des conditions de travail très pénibles.

Cela ne va pas s'améliorer dans un avenir proche et nous demandons que la réflexion soit immédiatement engagée sur une amélioration concrète de la situation des agents soumis à ces fortes chaleurs.

La note du secrétariat général du ministère de l'Économie du 14 juin 2022 prévoit, sans surprise, des aménagements horaires, en précisant que toute diminution horaire doit être rattrapée par l'agent et toutes les mesures doivent s'intégrer dans les nécessités de service. Vous avez vous même donné avant hier des consignes de sécurité et de souplesse aux responsables de services du département.

Au-delà de ces mesures, la CGT considère que toutes les dispositions ne sont pas mises en œuvre pour rendre moins pénible la journée de travail des collègues et que des actions simples et peu onéreuses peuvent être prises immédiatement.

Nous demandons d'ores et déjà :

- que la direction mette tout en œuvre pour accorder aux agents qui en ont la possibilité de faire la journée continue à compter de 6h00 le matin.

- des climatiseurs mobiles ont été distribués dans un certain nombre de services non climatisés où dans lesquels la climatisation est déficiente. Toutefois, les fenêtres ne sont pas équipées pour que l'évacuation de l'air chaud se fasse sans maintenir ouverte les fenêtres. Cela conduit à une déperdition énorme dans l'efficacité du dispositif et une surconsommation d'énergie qui n'est pas admissible pour une administration qui se prétend « verte ». Aussi, nous vous demandons de mettre en œuvre instamment les travaux nécessaires à l'installation cohérente de ces dispositifs de rafraîchissement mobile.

- qu'une mesure de la température soit effectuée dans l'ensemble de nos sites et un état des lieux des moyens mis en œuvre. À titre d'exemple, la trésorerie de Villefranche de Lauragais a été dotée de deux climatiseurs mobiles par la mairie et leur puissance est insuffisante pour ramener la température à un niveau acceptable (il faisait 27 degrés hier à 16h).

Nous aborderons cette problématique lors du CHSCT du 5 juillet 2022, mais nous vous demandons que, dès maintenant, vous engagiez les opérations qui peuvent l'être, afin que dès le prochain épisode de forte chaleur, chaque bureau soit équipé pour que chaque collègue travaille dans les meilleures conditions possibles, au moins en matière d'environnement de travail.

Salutations syndicales,



Estelle MOLLO-GENE et Jean-Marc SERVEL